TVA en Suisse : de l'affiliation à la résiliation les étapes clés à connaître Guide pratique

(rédigé le 27.07.2025)

La gestion de la TVA en Suisse est une obligation fiscale qui touche la majorité des entreprises. De l'affiliation à la résiliation, en passant par les contrôles, chaque étape doit être maîtrisée pour éviter les erreurs et les sanctions. Voici l'essentiel à connaître.

1. Quand faut-il s'affilier à la TVA?

Vous êtes dans l'obligation de vous affilier à la TVA si :

- Vous réalisez un chiffre d'affaires mondial de plus de CHF 100'000 par an
- Vous exercez une activité en Suisse, même si vous êtes une entreprise étrangère.

Conseil: Une affiliation tardive peut entraîner un rappel rétroactif de TVA sur le chiffre d'affaires perçus depuis la date à laquelle vous auriez dû vous affilier. Effectuer des contrôles réguliers cumulatif de votre chiffre d'affaires en l'annualisant afin d'éviter ce type de surprise.

2. Choisir la méthode de décompte

Deux régimes sont disponibles :

- Méthode effective: TVA facturée TVA payée = TVA due.
- Taux de la dette fiscale nette (TDFN) : taux forfaitaire par secteur d'activité, sans récupération de TVA sur les charges.

Conseil: Vérifiez chaque année si la méthode choisie reste avantageuse. Un changement de méthode est possible, sous conditions.

3. Étab<mark>lir</mark> les décomptes correctement

- Décomptes trimestriels ou semestriels selon la méthode choisie.
- Respect strict des délais de dépôt et de paiement.
- Conservation des justificatifs obligatoire (factures, relevés, etc.).

Conseil : Tout retard entraîne des rappels automatiques, intérêts moratoires, voire des poursuites en cas de non-réaction. Agender les délais accordés avec une alarme de rappel pour éviter tout retard.

4. Gérer les opérations internationales

- Exportations: facturées sans TVA (0%), à condition de respecter les critères douaniers.
- Importations: soumises à la TVA suisse, via autoliquidation ou régularisation mensuelle.
- Prestations de services transfrontalières: traitement fiscal spécifique selon le lieu d'imposition.

Conseil : Les erreurs sur les transactions internationales sont fréquentes et souvent détectées lors d'un contrôle. Renseignez-vous auprès de l'administration fédérale en cas de doute.

www.comptarial.ch

E-mail:

TVA en Suisse : de l'affiliation à la résiliation les étapes clés à connaître Guide pratique

(rédigé le 27.07.2025)

5. Contrôle TVA: cas de vérification obligatoire

L'Administration fédérale des contributions (AFC) peut effectuer un contrôle TVA à tout moment, mais certains cas déclenchent automatiquement un contrôle :

Demande de remboursement de crédit TVA important

Si vous demandez un remboursement de TVA supérieur à un certain seuil, l'AFC peut procéder à une vérification préalable.

Radiation de l'assujettissement TVA

Avant d'accepter une résiliation, l'AFC peut effectuer un contrôle de conformité sur les dernières périodes déclarées.

Changement de méthode de décompte (effective ↔ TDFN)

L'AFC peut s'assurer que la transition est justifiée et correctement appliquée.

• Signaux d'alerte internes :

- → incohérences dans les décomptes
- → déclarations en retard répétées
- → forte variation de chiffres d'une période à l'autre
- → activité dans un secteur "à risque" (BTP, restauration, e-commerce, etc.)

A savoir : L'AFC n'a pas besoin de justifier la raison d'un contrôle. Une visite peut être programmée même sans anomalies apparentes.

6. Demander la résiliation de l'assujettissement

Vous pouvez demander la résiliation si :

- Votre chiffre d'affaires passe durablement sous le seuil légal.
- Vous cessez votre activité.

Conditions:

- Dépôt d'un dernier décompte TVA.
- Clôture validée uniquement après confirmation écrite de l'AFC.
- Conservation obligatoire des justificatifs pendant 10 ans (après la dernière taxation).

Attention : Continuer à facturer de la TVA après résiliation vous rend redevable envers l'administration.

Conclusion

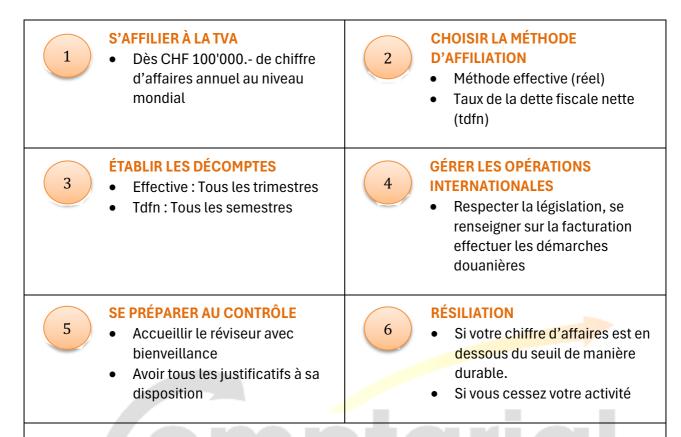
La TVA est bien plus qu'une simple formalité. De l'affiliation à la gestion quotidienne, jusqu'à la résiliation ou au contrôle, chaque étape demande rigueur et anticipation. Une gestion proactive, accompagnée d'une fiduciaire compétente, vous évitera des sanctions coûteuses et vous permettra d'optimiser vos flux financiers.

www.comptarial.ch

E-mail:

TVA en Suisse : de l'affiliation à la résiliation les étapes clés à connaître Guide pratique

(rédigé le 27.07.2025)



« Entourez-vous de professionnels compétents, à même de vous exposer clairement l'ensemble de vos obliga<mark>tio</mark>ns, afin de prévenir toute reprise fiscale éventuelle, pouvant s'avérer préjudiciable pour votre entre<mark>pri</mark>se. »

Certains secteurs d'activité présentent des spécificités fiscales qui nécessitent une attention particulière, en particulier lorsqu'une réglementation évolue. C'est le cas du régime de la dette fiscale nette (TDFN), dont les règles ont changé en 2025 : alors qu'il n'était auparavant possible d'appliquer que deux taux maximums par entreprise, il est désormais autorisé, sous certaines conditions, d'en appliquer jusqu'à cinq, en fonction de la nature des activités exercées.

Par exemple, une boulangerie qui fabrique ses propres produits, revend des articles tiers (boissons, confiseries, etc.) et propose une activité de petite restauration ou de consommation sur place peut désormais appliquer un **taux distinct pour chaque activité**, à condition de pouvoir en justifier clairement la répartition. Ce changement exige une organisation comptable rigoureuse et une bonne compréhension des règles applicables.

De même, dans le domaine de la vente de véhicules, une entreprise peut, sous certaines conditions, appliquer la **TVA** sur la marge bénéficiaire lorsqu'elle revend un véhicule acquis auprès d'un particulier. Cette méthode, propre au régime effectif, permet de ne pas facturer la TVA sur l'ensemble du prix de vente, mais uniquement sur la marge réalisée, à condition de respecter les conditions fixées par l'AFC. Ces démarches étant mises en œuvre au sein même de l'entreprise, il est donc essentiel de se renseigner avant toute application, afin d'éviter des erreurs fiscales pouvant entraîner des régularisations parfois lourdes de conséquences.

www.comptarial.ch

E-mail :